



*Bulletin  
d'informations  
municipales*

*Septembre 2023 – N°18*

# Les infos utiles

## Numéros utiles.

- Mairie : 04 70 47 20 17
- Agence Postale Communale : 04 70 20 92 20
- Centre de loisirs (rte de Treban) : 04 70 47 29 44
- École (route de Tronget) :
  - Maternelle : 04 70 20 12 91
  - Élémentaire : 04 70 47 29 45
- Cantine : 04 70 47 27 34
- Gendarmerie Le Montet : 17 ou 04 70 47 10 02
- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Permanence des soins (médecin de garde) : 04 70 48 57 87
- SIVOM : 04 70 46 81 80
- Dépannage Électricité (ENEDIS) : 09 726 750 03



AGENCE POSTALE  
COMMUNALE



### Horaires Agence Postale Communale.

Jours	Matin	Après Midi
Lundi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h00
Mardi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h00
Mercredi	9h00 - 11h45	<b>Fermée</b>
Jeudi	9h00 - 11h45	<b>Fermée</b>
Vendredi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h00
Samedi	9h00 - 11h45	<b>Fermée</b>

### Horaires mairie.

Jours	Matin	Après Midi
Lundi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h30
Mardi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h30
Mercredi	<b>Fermée</b>	
Jeudi	9h00 - 12h00	<b>Fermée</b>
Vendredi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h30
Samedi	9h00 - 12h00	<b>Fermée</b>

## L'état civil du 1<sup>er</sup> semestre 2023

### Naissances :



- ✓ Mischa, Margot, Manou MELLOTT PESIN née le 22 Janvier 2023 à Moulins (03)
- ✓ Lenny BORDES né le 19 Avril 2023 à Moulins (03)
- ✓ Kelly BARDEUR JARDILLIER née le 23 Avril 2023 à Moulins (03)
- ✓ Charlie MONTJOIE né le 29 Juillet 2023 à Moulins (03)
- ✓ Théo, Bastien, Bernard GRENOUILLAT né le 17 août 2023 à Moulins (03)

### Mariages / PACS :

- ◆ Adrien RIPERT et Karen, Virginie, Bernadette FRANCISCO mariés le 08 Juillet 2023 à Cressanges (03)
- ◆ Frédéric, Christophe BERTRAND et Nathalie, Marianne, Yveline MASSON pacsés le 08 Avril 2023 à Cressanges (03)

### Décès :

- x Monsieur JUILLARD Frédéric décédé le 04 Janvier 2023 à Clermont-Ferrand (63)
- x Madame CAVEAU née MATHEY Marie-Jeanne décédée le 31 Janvier 2023 à Le Montet (03)
- x Monsieur CASTIONI Michel décédé le 7 Août 2023 à Moulins (03)

A également été inhumé à Cressanges :  
Monsieur JOLY Roland





Chères Cressangeoises, chers Cressangeois.

Notre Commune, a cet été encore, pleinement contribué à faire vibrer un « Bocage Festif », marque emblématique de notre territoire où il fait bon vivre.

Crapa'Ut, dont la renommée est installée, une très belle fête de la Musique, familiale et chaleureuse, initiée par nos producteurs locaux, les 40 ans de l'association de la Pétanque ou l'incontournable brocante organisée par l'Amicale Laïque, ont été autant de temps conviviaux où chacun a eu plaisir à se retrouver et à partager des moments familiaux et amicaux. Quelle joie de voir les enfants danser et s'amuser sous les lampions !

Merci à tous pour cette belle énergie déployée !

Le bulletin municipal vient de vous être distribué dans vos boîtes aux lettres. Son écriture est un temps particulier, où celles et ceux qui s'attellent à cette tâche, essayent dans leur domaine de responsabilité de vous « brosser » au mieux les actions conduites et à venir. Bien que nous développions différentes formes de communication, le bulletin reste un vecteur d'informations important.

Aussi, vous retrouvez des données sur nos finances, dont nous travaillons sans cesse à maîtriser les dépenses, tout comme à mobiliser toutes les aides possibles pour financer nos projets. Les travaux en cours ou à venir, les initiatives diverses qui permettent d'agir sur le quotidien.

La situation de notre pays, le contexte économique mondial et l'inflation traversent aussi notre collectivité. Pour autant, l'équipe municipale a à cœur de poursuivre le développement de notre commune et de répondre aux besoins de ses habitants.

Nous continuons à être ambitieux pour notre école et nos enfants et la réponse positive de nos financeurs, nous conforte dans nos choix de se doter d'un pôle éducatif adapté.

Nous mettons en œuvre le nouvel adressage, suivons avec attention le développement de la fibre, participons à l'amélioration des équipements de secours. Avec la participation d'élus et d'habitants, différents circuits de randonnées ont été formalisés, nous vous invitons à leur découverte.

Nous nous attachons à maintenir un bon niveau d'entretien de la commune, malgré la non utilisation des désherbants et une fréquentation en lien avec l'autoroute en augmentation. Nous avons besoin de votre contribution et votre sens civique pour qu'ensemble notre village soit toujours agréable et accueillant. Cette année, lors de notre prochaine « journée citoyenne », nous vous inviterons entre autres initiatives à partager graines et boutures de vivaces ou autres, pour fleurir nos rues et espaces publics.

Des maisons rouvrent leurs volets et revivent, et nous sommes heureux d'accueillir de nouveaux arrivants. Nous espérons que celles et ceux qui s'y installent, trouveront pleinement satisfaction. Nous leur souhaitons la bienvenue !

À tous belle fin d'été et bonne lecture !

Marie-Françoise LACARIN,  
Maire de Cressanges



## SOMMAIRE :

- P2 : les infos utiles, l'État civil
- P3 : l'édito, le sommaire
- P4 : la vie économique, les travaux
- P5 : l'école et autour
- P6 & 7 : l'environnement, le développement, le recyclage
- P8 à 16 : la vie de la commune
- P16 & 17 : près de chez nous
- P18 à 20 : les brèves, les rendez-vous

Directeur de publication :  
Marie-Françoise LACARIN  
– Maire

Comité de rédaction :  
Maryline SERGERE  
Chantal ROCHELOIS  
Karine LOUBAT  
Sylvain BREUIL  
Damien CLUZEL  
Jean-Philippe GARNIER  
Sébastien LASCAUX

Impression :  
Communauté de  
Communes du Bocage  
Bourbonnais

# La vie économique, les travaux

## L'épicerie

Comme beaucoup d'entre vous, nous regrettons la fermeture inattendue de l'épicerie.

Actuellement, le fonds de commerce est à reprendre, nous l'espérons dans les meilleurs délais.

Depuis plusieurs années la commune est régulièrement confrontée au fonctionnement de ce commerce. Le Conseil Municipal très préoccupé par ce dossier reste vigilant afin que la commune de Cressanges retrouve une épicerie multi-services attractive.

## Les travaux

Suite aux intempéries de l'été dernier, des travaux sur le parking du Centre Socioculturel se sont imposés. Nous avons dû déplacer l'entrée du nouveau parking, modifier les niveaux sur certains avaloirs afin que l'eau ne puisse plus rentrer par la porte de la cuisine comme cela a été le cas l'année dernière. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Bondoux TP de Monetais sur Allier. Les petits travaux de reprises de voirie ont eu lieu sur le mois de juin.

Nous avons également été contraints d'intervenir rapidement sur le curage de l'exutoire d'eau pluviale à la lagune des noix.

**En effet, beaucoup trop de déchets se retrouvent à la lagune plutôt que dans vos poubelles. Les bonnes pratiques en matière de rejet dans les canalisations sont rappelées dans ce bulletin.**

## Les investissements et nouveaux matériels

Nous avons poursuivi cette année encore nos investissements, afin d'améliorer la qualité de services, ainsi que les conditions de travail des agents du service technique :

- Réception du nouveau broyeur d'accotements (investissement réalisé en 2022 mais livraison reportée par le fournisseur à 2023) coût : 13 600€ HT
- Achat de matériel électroportatif (tondeuse, débroussailluse, bineuse sarcluse de marque PELLENC) pour faciliter l'entretien des espaces verts suite à l'interdiction d'utiliser des désherbants, coût : 8 105 € HT
- Achat d'une voiture pour le service technique, coût : 7 130 € HT
- Achat broyeur à jachère pour l'entretien des chemins ruraux, coût : 3 464 € HT

Pour ce type d'investissement nous déposons une demande d'aide financière dans le cadre du dispositif « solidarité », auprès du Conseil Départemental. Nous avons ainsi perçu 5 000 € au titre de 2022 et de même en 2023.



## Les investissements au cimetière

A la suite du relevage des tombes en 2022, un nouvel ossuaire communal a été créé. S'agissant d'un monument communal, nous avons souhaité mettre en valeur cet espace pour qu'il soit reconnaissable facilement. L'entourage en fer forgé a été réalisé par l'entreprise Cressangeoise « Flamme Création ».

Coût total des travaux : 7 014 € HT

Subventions :

- DETR : 2 455 €
- Conseil Départemental : 2 104 €

La réflexion menée par les enseignantes en 2022 et cette année au printemps, sur la pertinence de regrouper certains niveaux à l'échelle du RPI a abouti à la répartition proposée dans le tableau ci-dessous. A la rentrée prochaine, en septembre, la répartition sera la suivante :

Commune	Classes	Répartition
CRESSANGES	2 CLASSES	GS Maternelle /CP - CE1
CHÂTILLON	1 CLASSE	CE2-CM1
NOYANT	2 CLASSES	PS MS Maternelle - CM1/CM2

Les horaires des écoles et des transports scolaires demeurent inchangés pour la rentrée 2023/2024.

Mme FUSIL conservera la direction et prendra en charge les élèves de Grande Section de Maternelle et CP, elle sera accompagnée de Mme THOLLET (ATSEM). Mme HORNBERGER enseignera sur le niveau de CE1.

## L'Accueil de Loisirs

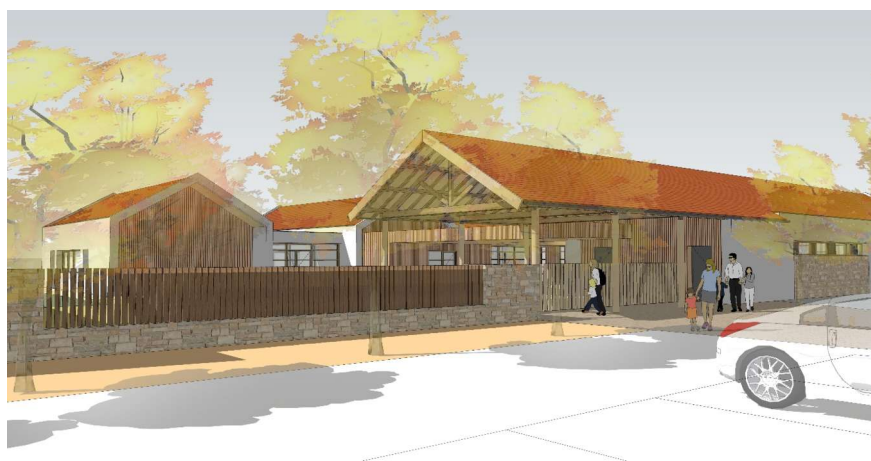
L'été s'achève à l'accueil de loisirs qui a vu un nombre important d'enfants le fréquenter, qu'ils soient de Cressanges mais aussi de nombreuses communes limitrophes. Tour de France, camp dans le Puy-de-Dôme, vélo rail, animation centre équestre, parc d'attractions à la Bourboule, balade à vélo ... autant de sorties qui ont rythmé l'été de nos enfants, en fonction des thématiques et animations.

La rentrée arrive et l'accueil de loisirs « Les Loupiots » reprendra ses services aux familles. La garderie scolaire et les mercredis seront assurés par Xavier ROBERT directeur, accompagné de Virginie FONTAINE animatrice. N'hésitez pas à inscrire vos enfants en garderie et à l'accueil de loisirs débutant dès le mercredi 6 septembre.

« Les Loupiots » accueilleront aussi vos enfants une semaine à chaque période de vacances scolaires et quatre semaines l'été.



## Le projet de groupe scolaire



Le projet prendra un nouvel élan dès cette rentrée. En effet l'ensemble des demandes de financement réalisées ont reçu un avis favorable. Cette étape était un prérequis au lancement du dossier. La phase de consultation des entreprises pourra donc débuter dès cet automne. Des réunions régulières de suivi et de validation de l'ensemble des problématiques travaillées avec la communauté éducative, les élus et l'architecte vont se mettre en place dès le mois de septembre. Nous vous tiendrons informés régulièrement de l'avancée du projet.



# L'environnement, le développement durable, le recyclage

## Les actualités

Le **01/01/2024** est proche et au regard de la réglementation et de la loi AGEC dite anti-gaspillage, le tri à la source des biodéchets sera obligatoire. Chaque usager ne pourra plus jeter les restes de repas, les épluchures, ou bien le marc et les filtres à café... dans les poubelles d'ordures ménagères.

Passée cette date, toute poubelle d'ordures ménagères contenant des emballages, des cartons, des papiers, des végétaux, des emballages en verre ou des textiles **sera refusée**.

La commune de Cressanges s'est engagée à recevoir le Sictom, afin qu'il puisse disposer d'un lieu de distribution des kits de compostage gratuits, pour que les habitants de la commune et des communes avoisinantes puissent venir les récupérer suite à leur réservation sur le site du Sictom.

Sur le parking du centre socio-culturel de la commune, deux journées, le 16 et 17/06/2023, ont été organisées où les agents du Sictom ont dispensé une formation sur la technique du compostage auprès des personnes venant retirer leur composteur.

Il en a résulté **144 réservations** dont **67 par les habitants** de Cressanges.

Sur le Sictom, c'est **5200** de composteurs qui ont été réservés à ce jour, 8200 d'ici fin août.

Si vous avez des difficultés à disposer d'un composteur, vous êtes invités à vous faire connaître à la mairie.

La solution du **composteur collectif**, au sein d'un hameau en campagne ou d'un petit quartier du bourg, est tout à fait envisageable. Nous sommes à votre disposition afin d'échanger et vous aider dans cette initiative.

D'autre part, depuis quelques mois, le Sictom a mis à disposition des communes à **titre gracieux un broyeur à végétaux**. Le fait de faire partager cet équipement aux habitants est **fortement** envisageable. Chacun aurait la possibilité d'apporter ses tailles de végétaux afin de les broyer, dans un endroit à définir. Chaque habitant pourrait récupérer le broyat réalisé pour du paillage.

Si vous êtes intéressés par cette démarche, nous sommes à votre disposition en mairie afin de constituer un groupe de travail sur ce projet.

A propos des **produits chimiques usagés** : ceux-ci vont en direction de la déchetterie et non dans vos poubelles personnelles. Ils se présentent sous forme de bidons, de seaux en plastique ou métallique, de pulvérisateurs, d'aérosols...

Ce sont les produits de bricolage, de décoration, de jardinage, d'entretien de piscine, d'entretien de véhicule, d'entretien de maison et de chauffage, cheminée et barbecue. Prochainement, dans les déchetteries seront mis en place des filières pour les jouets, les articles de sport et de loisirs, les articles de bricolage et de jardin. Des informations complémentaires seront apportées ultérieurement.

N'hésitez pas à vous reporter aux **lettres n°19 de 12/2022 et n°20 de 04/2023** du Sictom. Elles vous précisent de nombreuses informations.



### APPORTS POINTS TRIS

Il n'est pas rare de constater des dépôts inappropriés sur les sites d'apports volontaires. Ce qui relève de la déchetterie n'a pas à être déposé en ces lieux. Hormis ceux qui sont attributaires d'un bac collectif, nous devrions tous avoir une poubelle « grise » et un bac jaune (qui vous a été mis à disposition gratuitement) par le SICTOM.

Sachez que pour la première année, les communes contribuent pour leurs propres bacs (mairie, salles communales, aire de camping-cars, stade...) en fonction des volumes relevés. Tout apport dans ces lieux, augmente notre contribution (près de 1000 € cette année). Chaque foyer paye sa contribution en s'acquittant de ses impôts fonciers ou via son propriétaire, nous vous invitons donc à utiliser vos propres poubelles !

## Les toilettes ne sont pas des poubelles !

**Qu'il s'agisse de lingettes** pour bébé, de lingettes intimes ou de lingettes désinfectantes soi-disant biodégradables, elles ne doivent jamais être jetées dans les toilettes. En effet, elles sont extrêmement résistantes et ne sont pas biodégradables ! Une fois dans les égouts, elles se gorgent de graisses et d'eau et se transforment peu à peu en masses visqueuses. De ce fait, elles peuvent obstruer les pompes de relevage des eaux usées et encombrer les grilles situées à l'entrée des stations d'épuration.

**Les cotons-tiges** sont trop petits pour être interceptés par les grilles de filtration des stations d'épuration. Résultat, au mieux, il faut pomper la surface des bassins pour les retirer. Cependant, en cas de fortes pluies, les déversoirs d'orage évacuent l'eau des précipitations ainsi que les eaux usées afin d'éviter que la station ne déborde. Les cotons-tiges se retrouvent alors dans la nature et finissent leur vie dans les fleuves, les rivières et les océans...

**Les rouleaux de papiers toilettes biodégradable ?** Soi-disant innovant car jetable dans les toilettes, ce rouleau de papier toilette entraîne pourtant des difficultés importantes sur les réseaux d'assainissement. Il représente une charge supplémentaire qui devra être éliminée en station d'épuration, ce qui augmente la consommation d'énergie. Mieux vaut le jeter dans la poubelle de tri ou le composter.

**Les serviettes et les tampons hygiéniques** ne se dissolvent pas dans l'eau. Tout comme les fameux emballages plastiques qui entourent les tampons. En moyenne, une serviette ou un tampon jeté dans les toilettes met 500 ans à se désagréger. C'est même un véritable fléau pour les stations d'épuration et l'environnement. Il est donc préférable de jeter les produits hygiéniques dans une poubelle prévue à cet effet. Et ce même pour les tampons, même si sur certains emballages, à l'instar des lingettes, il est indiqué le contraire.

**Les matières grasses alimentaires** peuvent paraître étrange mais oui, certaines personnes ont l'habitude de jeter des graisses alimentaires (voire même les huiles de vidange) dans leur toilette. Pourtant, en refroidissant, les graisses font durcir et former des masses qui vont boucher les tuyaux. En outre, si la nourriture est biodégradable, elle peut toutefois se loger dans la plomberie et créer une masse en décomposition dans les tuyaux. Évitez donc de jeter vos restes aux toilettes !

**L'eau de javel** est extrêmement nocive pour l'environnement mais aussi pour votre fosse septique. Mieux vaut donc utiliser du vinaigre blanc et du bicarbonate de soude pour les nettoyer efficacement.

**Les médicaments** dont vous ne voulez plus n'ont pas leur place dans les toilettes. En effet, ils risquent de polluer les nappes phréatiques et d'être ainsi extrêmement néfastes à l'écosystème local. Pour vous débarrasser des médicaments périmés, il vous suffit de les ramener à votre pharmacien.

**Les mégots de cigarettes** sont remplis de produits chimiques ! Les jeter dans les toilettes ne ferait que polluer encore davantage les eaux usées ainsi que détériorer votre fosse septique.

**Les préservatifs** ne se désagrègent pas dans l'eau. Il est donc inapproprié de les jeter dans les toilettes. En effet, fabriqués en caoutchouc, ils risquent d'obstruer sérieusement vos canalisations ainsi que les stations d'épuration.

**Les cheveux** sont extrêmement mauvais pour les canalisations. En effet, à l'instar du fil dentaire, ils ne vont pas du tout se dissoudre mais vont former des paquets et obstruer ainsi les tuyaux.

**En résumé et pour faire simple : les toilettes ne devraient servir que pour les selles, l'urine et le papier hygiénique qui vont se désagréger durant le processus de traitement des eaux usées. Toutes les autres choses n'ont rien à faire dans la cuvette !**

**En agissant ainsi vous prendrez soin des installations, les vôtres, celles du réseau d'assainissement et de la planète !**





# La vie de la commune

## L'adressage

Vous avez tous reçu dans le mois de mai votre certificat d'adressage, vous notifiant votre nouvelle adresse.

Nous pensons qu'il est important de rappeler les enjeux de cette initiative, qui n'est pas propre à la commune de CRESSANGES.

L'adressage est obligatoire de par la loi dans toutes les communes pour faciliter notamment l'accès aux secours, la distribution du courrier, les livraisons et permettre le déploiement de la fibre.

Toute voie doit être nommée et chaque habitation doit être numérotée. Le numéro attribué correspond à la position de votre habitation par rapport à la voie (rue, chemin, route, impasse). Nous avons opté pour une numérotation linéaire (le chiffre est déterminé par la distance entre le point de départ de la rue et votre habitation).

Il est important de rappeler que tous les lieudits sont conservés. Ils deviennent le complément de votre adresse.

Les panneaux de voies de circulation seront posés par les agents communaux.

Les plaques de numéros sont financées en intégralité par la commune et seront également posées par les agents en ayant convenu au préalable du lieu avec vous.

Le certificat d'adressage est nécessaire pour communiquer à différentes administrations ou

services votre nouvelle adresse complète, à titre d'exemple EDF ou votre fournisseur d'électricité, CPAM, MSA, caisse de retraite, service des impôts, CAF, assurances, banque, et pour les différents abonnements...

Pour vous aider dans vos démarches, nous organisons deux « **ATELIERS CHANGEMENT D'ADRESSE** » avec l'appui de France Services et du conseiller numérique de la Communauté de Communes Bocage Bourbonnais.

**Le Mardi 12 septembre de 14h30 à 17 h salle annexe**

**Le Mercredi 13 septembre à partir de 18h30 salle annexe**

Pour faciliter le bon déroulement des ateliers.

Munissez-vous de :

- Carte grise de vos véhicules : du code de confidentialité reçu à la réception du certificat d'immatriculation. Si vous ne l'avez pas, il est possible de le redemander lors de l'atelier
- Carte vitale
- Nom des Caisses de retraites (mentionné sur le relevé bancaire)
- Facture de votre fournisseur d'énergie

**N'hésitez pas à participer, vous pouvez vous inscrire en Mairie.** Nous sommes à votre disposition si vous avez besoin d'aide. **Des rendez-vous personnalisés peuvent vous être proposés en appelant le 04 70 47 37 76.**

## Les chemins de randonnées : du nouveau !!!!

Nombreux sont ceux qui sollicitent la Mairie pour connaître les circuits de randonnées existants sur la commune (associations et clubs de randonnées, visiteurs, randonneurs). Mais aussi, des touristes qui stationnent à l'aire de camping-car, voire d'autres voyageurs de passage sur l'aire de repos de l'autoroute.

Jusqu'à présent, nous n'avions pas de documents « officiels » à leur fournir, même si de nombreux circuits ont été mis en œuvre lors d'initiatives portées par les associations locales.

Avec l'aide de quelques habitants et la compétence des « Chemins d'Issards », quatre circuits supplémentaires de 6,5 km à 30 km, ont été établis sur des chemins existants et ou ouverts récemment :

1. *Petit patrimoine et panoramas bourbonnais (7 km)*
2. *Circuit panoramique des Pelgeons (6.5 km)*
3. *Les Musards (16 km)*
4. *Les Arclans (30 km)*

Ces circuits n'étant pas balisés, une carte IGN, un QR code et un « pas à pas » ont été créés pour

satisfaire le plus grand nombre de passionnés ou usagers.

Rayonnant tout autour du bourg, et bien au-delà, vous découvrirez les multiples facettes de notre commune et ses panoramas !

Ils viennent ainsi compléter le circuit balisé intitulé « Chemin de Mars », de 16 kms, réalisé il y a quelques années dans le cadre d'une offre touristique à l'échelle de notre Communauté de Communes.

Il est possible de les consulter, télécharger ou les imprimer via le site internet de la commune de Cressanges ou celui de l'association des « Chemins d'Issards » : [cheminsdissards.fr](http://cheminsdissards.fr) où vous découvrirez aussi ceux des communes environnantes.

Que nous soyons piétons, vététistes, joggeurs, cavaliers, agriculteurs, apiculteurs, photographes ou passionnés de nature, sachons partager nos jolis paysages et multiples panoramas de notre commune. Les randonneurs venant de communes extérieures, peuvent découvrir les activités de nos commerçants et artisans et en faire la promotion. Valorisons ce développement économique local !



## Le déploiement de la fibre

Depuis plusieurs mois, la fibre est en cours de déploiement sur notre commune, plus de 50% des foyers de la commune peuvent déjà être raccordés et d'ici la fin de l'année plus de 80% seront raccordables.

Afin de vérifier votre éligibilité à la fibre, vous pouvez vous connecter sur le site <https://www.auvergne-numerique.fr/carte-fibre-v2/>.

Pour rappel, la fibre est un réseau d'accès à Internet qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un court laps de temps.

L'installation de la fibre nécessite l'intervention d'un technicien afin de tirer la fibre du point de branchement optique situé dans la rue jusqu'à votre domicile. Cela se fait via le réseau télécom existant.

Le technicien installe ensuite un boîtier appelé Point de Terminaison Optique (PTO) à l'intérieur de votre maison auquel vous pourrez raccorder votre box internet.

Le passage à la fibre implique un changement de box et d'abonnement, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre fournisseur d'accès internet actuel. Bon à savoir : seuls les réseaux Orange, Free et Bouygues sont raccordables à la fibre sur la commune.

La fibre a également vocation à remplacer le réseau cuivre vieillissant. Ainsi, les personnes n'ayant pas internet actuellement, mais seulement un abonnement téléphone fixe, devront à terme être raccordées à la fibre, afin de pouvoir continuer à bénéficier du téléphone.

**Visualiser les réseaux haut-débits**  
Mise à jour : 11/08/2023

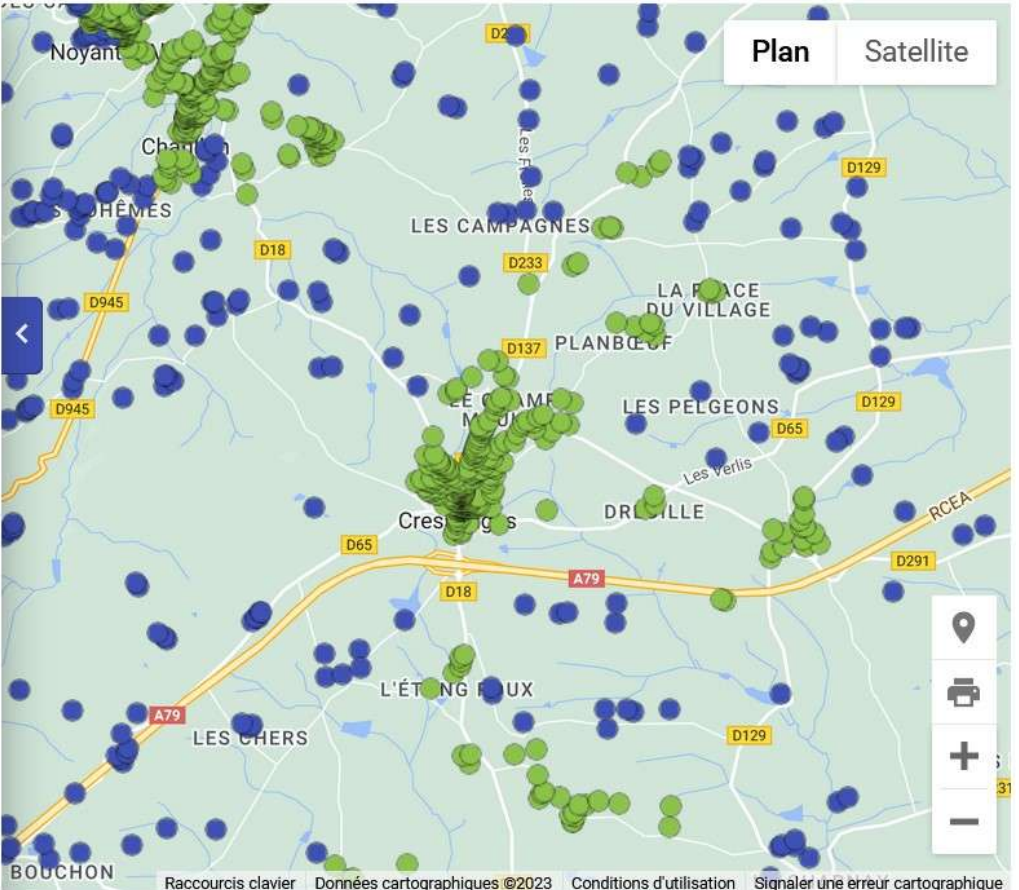
Par adresse **Par commune**

Saisissez votre commune  
Cressanges

**Me localiser**

**Légende de la carte**

- Fibre grand public (FTTH)
  - En cours d'étude
  - En cours de déploiement
  - Déploiement suspendu
  - Prochainement disponible à la commercialisation
  - Disponible à la commercialisation
- Communes FttH
- Zone d'investissement privée
- Zoomer pour afficher les points



## Les lignes téléphoniques

Vous constatez qu'un câble est décroché, le poteau sectionné, signalez-le en mairie.

Indiquez le lieu, le type d'avarie, joignez-nous une photo et si possible le n° du poteau concerné. Nous ferons le nécessaire auprès des services compétents.

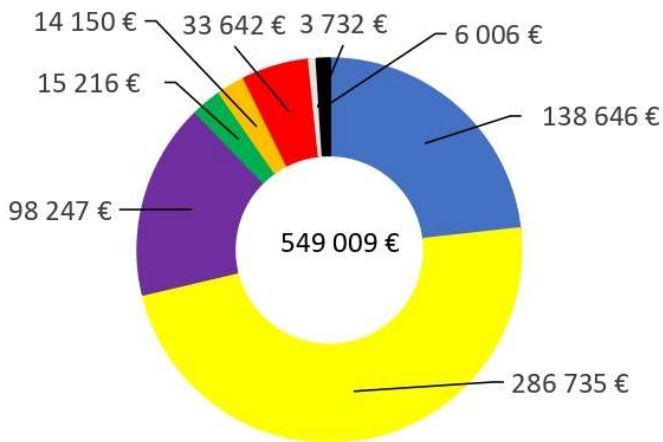
Il peut en être de même pour des lignes électriques.



### FINANCES COMMUNALES

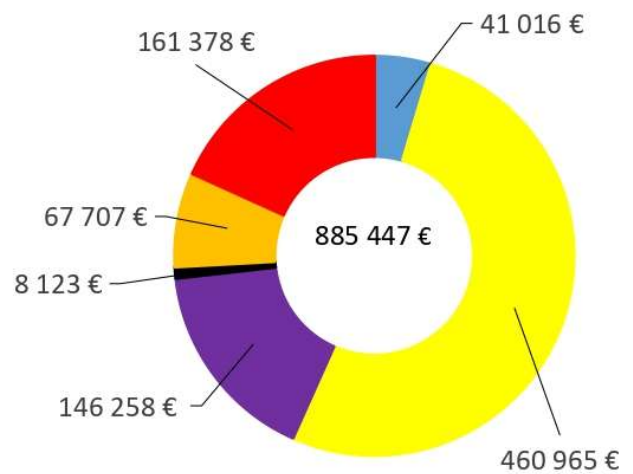
### Compte administratif 2022

#### Dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général
- Frais de personnel
- Charges de gestion courante
- Frais financiers (intérêts des emprunts)
- Budgets annexes et divers
- Atténuation de produits et divers
- Charges exceptionnelles
- Dotations aux amortissements

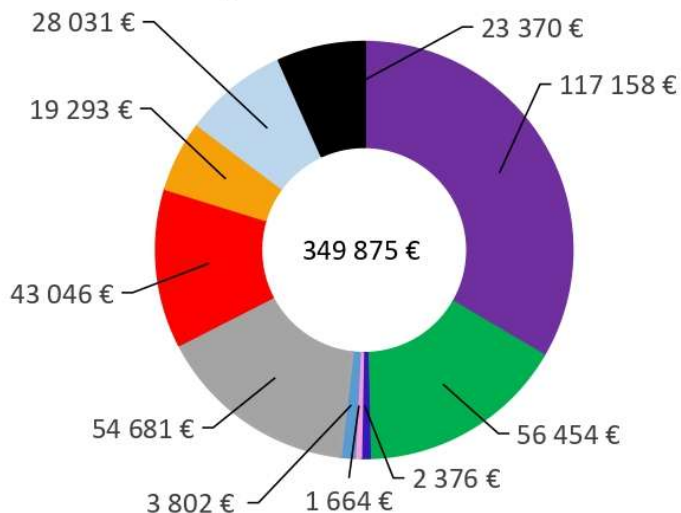
#### Recettes de fonctionnement



- Produits des services
- Impôts et taxes
- DGF, compensations, subventions
- Atténuation de charges et divers
- Loyers, locations salles
- Excédent de fonctionnement 2021 reporté

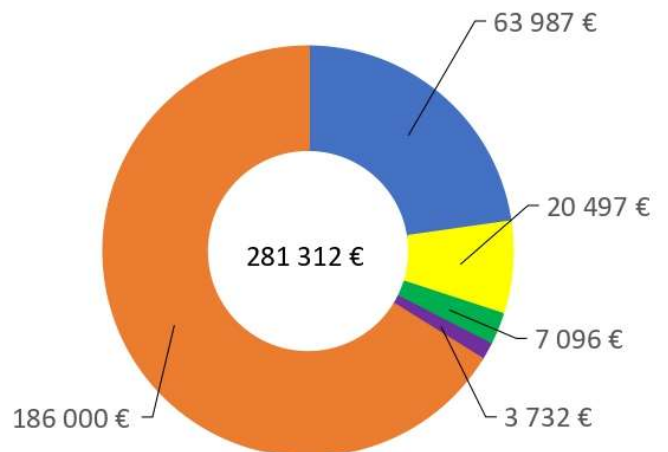
Excédent de fonctionnement : 289 073 €

#### Dépenses d'investissement



- Déficit d'investissement 2021 reporté
- Remboursement emprunts
- Adressage
- Signalisation
- Toilettes aire de jeux
- Voirie
- Divers travaux et achats
- Travaux brasserie
- Cimetière
- Groupe scolaire

#### Recettes d'investissement



- Subventions
- FCTVA
- Opérations d'ordre et divers
- Vente terrain + broyeur
- Excédent de fonctionnement 2021 capitalisé

Déficit d'investissement : -68 563€



### Compte administratif 2022

Comme pour toutes les collectivités, l'année 2022 a été impactée par la forte inflation, ce qui explique pour une large part l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Les charges de fonctionnement représentent 592 642 € (hors dépenses exceptionnelles et charges immobilisées) soit une augmentation de 49 000 € par rapport à l'année 2021.

Les principales hausses concernent les dépenses d'énergie, de combustibles, d'eau, de carburants et d'alimentation ce qui représente 23 000 € au total.

En ce qui concerne l'électricité, nous avons fait le choix de conserver notre fournisseur historique EDF, ce qui nous permet de toujours bénéficier du tarif réglementé, nettement plus avantageux actuellement que le tarif libre proposé par les autres fournisseurs d'énergie. Ainsi, les dépenses d'électricité ont subi une hausse modérée de 2 000 € entre 2022 et 2021.

Les frais de personnel augmentent de 26 000 € entre 2022 et 2021 en raison de la fin de l'exonération de cotisations sociales pour un contrat aidé, de l'augmentation du nombre d'heures pour 2 postes de travail et de la revalorisation salariale des agents de la fonction publique.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 719 356 € (hors recettes immobilisées et exceptionnelles, et excédent reporté de 2021) soit une progression globale de 19 000 € par rapport à l'année 2021.

Les principales augmentations de recettes sont :

- les taxes foncières bâti et non bâti pour 12 000 €
- la taxe sur les pylônes pour 4 000 €
- les droits de mutation pour 3 000 €
- les aides versées par la CAF et la MSA pour 7 000 € (liées à la fréquentation plus importante de notre accueil de loisirs)
- les loyers pour 7 200 € (les logements ont été tous occupés + augmentation de l'indice des loyers)
- les locations de salles pour 2 300 €.

À l'inverse, est en diminution l'aide perçue pour un contrat de travail et les compensations salariales perçues pour les arrêts de travail des agents représentent 3 400 € en 2022 contre 21 900 € en 2021.

L'excédent de fonctionnement de 2022 est de 127 695 € auquel il faut ajouter le report de 2021 affecté au fonctionnement de 161 378 €, soit un excédent total de 289 073 €.

Les investissements représentent une dépense totale de 233 000 € dont :

- travaux au cimetière : 28 000 €
- travaux de voirie : 53 000 €
- travaux de réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en brasserie : 36 500 €
- frais d'études et d'architecte pour le nouveau groupe scolaire : 23 000 €
- remboursement des emprunts : 56 000 €
- rénovation d'un logement : 8 500 €
- pompe à chaleur salle annexe : 6 900 €
- remplacement de la cuisinière au centre socio-culturel : 6 500 €.

Ces investissements ont été financés par des subventions à hauteur de 71 000 € dont 7 000 € restent à recevoir en 2023, par le FCTVA pour 20 500 €, le solde soit 141 500 € a été autofinancé.

### Projets 2023

Les principaux investissements prévus pour 2023 sont : l'achat de matériels pour les espaces verts et l'entretien de la voirie, le remplacement du véhicule utilitaire, le remplacement des menuiseries extérieures des locaux de la mairie et dans certains logements, la signalisation du nouvel adressage et le démarrage de la construction du groupe scolaire auxquels il faut ajouter le remboursement des échéances d'emprunts et quelques travaux de voirie.

Les travaux concernant les locaux communaux et la construction nouvelle permettront à terme de réduire la facture énergétique.

C'est ainsi que le diagnostic énergétique réalisé par le SDE03 en 2022 sur l'ensemble des locaux communaux nous permet de programmer des travaux d'économie d'énergie sur plusieurs années qui débiteront en 2023.

Une étude est également en cours avec le SDE (syndicat de l'énergie) pour remplacer les plus anciens éclairages publics par de l'éclairage LED dans l'objectif de diminuer la consommation d'électricité.

Nous travaillons également avec nos agents sur l'utilisation des consommables afin de limiter cette dépense en choisissant des équipements alternatifs.

# La vie de la commune

## La fiscalité immobilière

Les valeurs locatives augmentent de 7,1% en 2023. Elles sont revalorisées chaque année en fonction de l'inflation de l'année précédente. Cette actualisation va engendrer une augmentation des impôts fonciers sur le bâti et le non bâti, ainsi que la taxe des ordures ménagères.

Suite à la suppression de la taxe d'habitation en 2023 pour les résidences principales, les propriétaires de logements ont dû déclarer leurs biens immobiliers au plus tard au 10 août dans le but de classer les logements en habitation principale ou secondaire ou loués ou vacants.

Cette déclaration va permettre de recenser les résidences secondaires et les logements vacants pour lesquels la taxe d'habitation reste toujours due.

## Le Service départemental des impôts fonciers

Depuis le 1er septembre 2022, le Service Départemental des Impôts Fonciers est l'interlocuteur de référence pour toute question relative à la fiscalité foncière.

Vous pouvez contacter les équipes du SDIF :

- Par téléphone de 9h à 12h et de 13h30 à 16h :
  - Pour les locaux d'habitation au 04.70.30.85.76
  - Pour les locaux professionnels au 04.70.30.85.10
  - Pour le cadastre au 04.70.30.25.09
- Par courriel à l'adresse [sdif.allier@dgfip.gouv.fr](mailto:sdif.allier@dgfip.gouv.fr) ou par la messagerie sécurisée de votre espace personnel sur le site internet [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- Par courrier à l'adresse suivante : Service Départemental des Impôts Fonciers de l'Allier :

Centre des Finances Publiques  
8 rue du Bief  
03307 CUSSET Cedex

Vous pouvez également vous rendre à Cusset à l'adresse ci-dessus du lundi au vendredi matin de 8h15 à 12h15. Pour cela, vous devez prendre un rendez-vous au préalable.

## L'Agence Départementale d'Information sur le Logement



Agence Départementale  
d'Information  
sur le Logement  
de l'Allier

Besoin d'un conseil sur le logement ?

L'ADILo3 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Allier) assure une mission de conseil au public pour toutes les questions logement, une permanence est tenue au Château Bignon à BOURBON L'ARCHAMBAULT le 3ème mercredi du mois de 9h30 à 11h30.

La réception du public se fait avec et sans rendez-vous.

La conseillère juriste de l'ADILo3 renseigne gratuitement et objectivement sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées à l'habitat :

- ➔ LOCATION : droits et obligations des locataires et des propriétaires aussi bien en location vide, en meublée ou en colocation
- ➔ QUALITÉ DE L'HABITAT : réglementation sur la décence et l'insalubrité, habitat indigne, droit des occupants...
- ➔ ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ : financement (prêts, diagnostics et plans de financement adaptés à la situation de chacun) ; contrats (règles juridiques des contrats de construction, de vente, de prêts, compromis...)
- ➔ FISCALITÉ : revenus fonciers, régime d'imposition, impôts locaux...
- ➔ COPROPRIÉTÉ : AG, syndic, conseil syndical, travaux, charges, règles de majorité, achat en copropriété...
- ➔ URBANISME : permis de construire, déclaration de travaux...
- ➔ RELATIONS DE VOISINAGE : mitoyenneté, troubles de voisinage, servitudes...
- ➔ DIFFICULTÉS FINANCIÈRES LIÉES AU LOGEMENT OU D'ACCÈS AU LOGEMENT : impayés de loyers ou d'échéances de prêts, prévention des expulsions...
- ➔ AMÉLIORATION DE L'HABITAT : aides pour l'amélioration de la performance énergétique du logement ou son adaptation au handicap...

En dehors des permanences, la conseillère juriste est joignable au centre de MOULINS au 04.70.20.44.10

- x du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- x et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Si vous souhaitez un rendez-vous, merci de contacter le centre de MOULINS au 04.70.20.44.10



### La semaine nationale dédiée aux retraités et personnes âgées se déroulera cette année du 2 au 8 Octobre 2023.

Le Centre Social 1.2.3. Bocage se mobilise pour proposer un moment fort de solidarité intergénérationnelle au travers d'un programme d'activités diversifiées.

Rappelons que toutes ces activités sont rendues possible grâce au soutien financier de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.



## Le réseau des visiteurs

Pour que les séniors isolés puissent bénéficier de visites régulières à leur domicile, pour des temps de compagnie, un réseau de visiteurs a été mis en place par le Centre Social 1.2.3. Bocage.

Cette action a pu être mise en œuvre grâce à la Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie.

Être visiteur à domicile c'est avant tout être à l'écoute et converser avec les personnes visitées.

Ces rencontres sont des temps complémentaires à ceux partagés par la famille, les amis, les voisins et les professionnels de santé.

Il suffit de quelques heures de libres, une fois par mois, pour partager un peu de votre temps avec ces personnes seules.

Afin de pouvoir continuer à répondre aux demandes de ces personnes isolées qui ont besoin d'un moment d'échanges, de partage et de convivialité, vous pouvez rejoindre le groupe de visiteurs du réseau.

Si des personnes seules souhaitent avoir la visite de bénévoles du réseau, il suffit de contacter le Centre Social 1.2.3. Bocage.

Adresse : 4, Place de Richevieu au Montet  
Téléphone : 09 83 68 34 77.

## La fiche Info Secours : Rappelons l'utilité de ce document



Cette fiche éditée, par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, à l'initiative de notre commune, est destinée aux personnes de plus de 60 ans. Elle peut vous sauver la vie.

Ce dispositif consiste en un document intitulé « MA FICHE INFO SECOURS » qui doit être complété par vos soins ou avec l'aide de votre famille et/ou de votre médecin.

Une fois complétée, la Fiche Info Secours est remise dans son sachet hermétique et rangée dans le réfrigérateur. L'autocollant « Fiche Info Secours » est collé sur la porte du réfrigérateur.

Les services de secours sont ainsi avertis de sa présence au domicile et peuvent la prendre en compte en cas d'intervention.

La Fiche Info Secours permet de communiquer immédiatement des informations utiles et facilite la prise en charge de ces personnes par les pompiers, le SAMU et les services hospitaliers.

Cette initiative a pu être réalisée avec le soutien financier de la Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie.

Plusieurs habitants de la commune sont en possession de cette fiche.

Pour permettre à toutes les personnes de plus de 60 ans de pouvoir bénéficier de ce service, les membres du CCAS sillonnent la commune afin de rencontrer celles qui n'ont pu se procurer le document.

# La vie de la commune

## Un ouvrage sur l'histoire locale

Gabrielle MACAIRE, partage à travers son mémoire d'études ses travaux sur l'implantation des rapatriés et des réfugiés de l'ex-Indochine au XXe siècle en France.

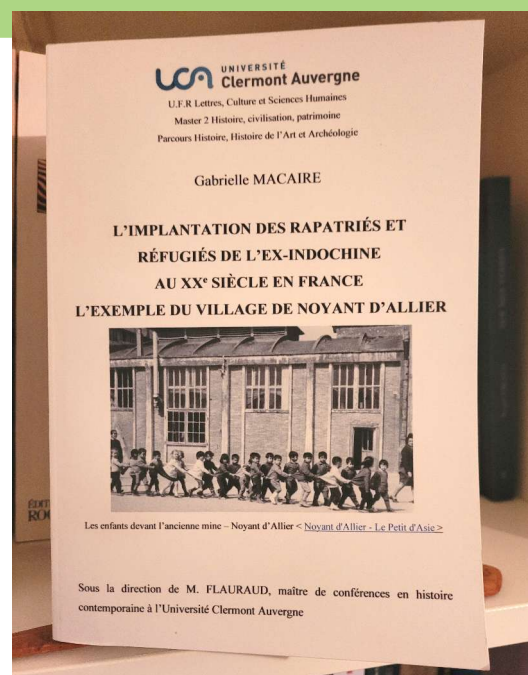
L'exemple du village de Noyant d'Allier.

« Native de la commune, ma scolarité a débuté à l'école maternelle de Cressanges. Après un baccalauréat Littéraire, je me suis orientée vers une licence d'Histoire à l'Université Clermont Auvergne, puis vers un Master Histoire, Civilisation, Patrimoine, parcours recherche avec pour sujet : L'implantation des rapatriés et réfugiés de l'ex-Indochine au XXe siècle en France, au travers de l'exemple du village de Noyant d'Allier. M'étant toujours intéressée à l'histoire de Noyant, il m'a paru naturel de choisir ce sujet d'étude assez méconnu. A travers ce travail, je tenais à rendre hommage aux rapatriés et aux réfugiés de l'ex-Indochine. Aujourd'hui, mon parcours me permet d'être chargée des collections et des expositions à l'Historial du Paysan Soldat à Fleuriel. »

Elle nous présente son travail :

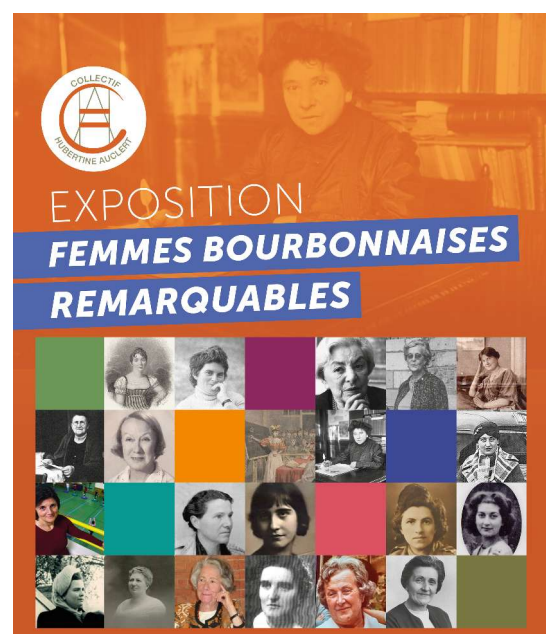
« Au XXe siècle, le village de Noyant d'Allier, situé dans le département de l'Allier, à une vingtaine de kilomètres de Moulins, accueille des mineurs polonais, des rapatriés d'Indochine et des réfugiés politiques. En effet, après la défaite de Dien Bien Phu et des Accords de Genève en 1954, la France se retire de la colonie, environ 35 000 personnes sont alors rapatriées en France. Noyant d'Allier devient alors un centre d'accueil des Français d'Indochine (C.A.F.I.), les rapatriés sont logés dans les anciens corons, abandonnés après la fermeture de la mine de Noyant d'Allier en 1943. À partir de 1975, Noyant d'Allier accueille quelques familles de réfugiés d'Asie du Sud-Est, surnommé « boat people ». La méthode de la micro-histoire menée par l'intermédiaire de l'histoire orale permet de percevoir de quelle manière s'est mis en place un dialogue multiculturel et interreligieux entre autochtones et immigrés, les entretiens oraux témoignent également de la mémoire et de la transmission autour de ces événements. »

L'ouvrage est à votre disposition à la médiathèque de Cressanges.



## MERCI HUBERTINE ! exposition femmes bourbonnaises remarquables

Sous l'égide du Collectif Hubertine Auclert, en partenariat avec la municipalité, la médiathèque de Cressanges, le Centre Social 1.2.3. Bocage, le collège Charlotte Delbo, le CDIFF... se tiendront sur notre territoire, différentes initiatives autour des questions de l'égalité femmes-hommes.



Ainsi, du 10 novembre au 1er décembre vous seront proposés en différents lieux en itinérance, exposition, pièce de théâtre, débat, projections... et autant de temps d'échanges à destination de tous et toutes, jeunes ou moins jeunes.

**Cressanges pour sa part, accueillera du 10 au 15 novembre l'exposition « FEMMES BOURBONNAISES REMARQUABLES » et vous invite le vendredi 10 novembre 2023 salle socioculturelle à partir de 18 h 30 au vernissage de l'exposition suivi à 19 h 30 de la pièce « MERCI HUBERTINE » (entrée gratuite).**

Le Collectif Hubertine Auclert a été créé dans l'Allier en juillet 2017. Il s'inspire de cette grande Bourbonnaise pionnière du féminisme, née en 1848 à Saint Priest-en-Murat, journaliste et militante, reconnue nationalement pour son engagement et ses écrits en faveur des droits des femmes, mais « oubliée » de la mémoire collective dans son département de naissance. Il a pour objectif de promouvoir des actions concourant à faire avancer la cause de l'égalité entre les femmes et les hommes et plus généralement entre les êtres humains.





C'est lors d'une belle journée ensoleillée que s'est tenue le 3 juin dernier la seconde édition du festival Crapa'Ut réunissant plus de 650 personnes. Une recette simple : une bonne cause, la protection de la biodiversité avec un mélange de bonne musique et le tout accompagné par des petits plats préparés par des producteurs locaux.

Une nouveauté cette année, un espace famille étoffé avec la présence du Centre Social 1.2.3. Bocage et de nombreuses animations proposées aux enfants qui ont connu un énorme succès.

La réussite de ce festival tient aussi par la participation de nombreux bénévoles qui ont œuvré dans la bonne humeur tout au long de cette journée de fête. Nous tenons ici à les remercier et donnons, d'ores et déjà, rendez-vous le **samedi 1er juin 2024** pour une troisième édition.

Crapa'Ut c'est aussi une organisation originale qui réunit la Fondation le Pal Nature, la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et la commune de Cressanges ce qui fait la force et la réussite de cette manifestation.

Pour rappel, le Festival a pour vocation de recueillir des fonds pour la Fondation Le PAL Nature qui sont ensuite reversés à des associations œuvrant pour la protection de la biodiversité et notamment le Centre des Espaces Naturels de l'Allier.





## La vie de la commune

### Le public jeune initié au Jazz...



Cette année, l'équipe de « Jazz dans le Bocage » a choisi notre commune pour un concert dédié au jeune public, au Centre socio-culturel de Cressanges. Les artistes du groupe Duologie, sous les projecteurs, ont transporté une salle comble dans l'univers envoûtant du jazz. Entre découvertes musicales et moments de poésie, les élèves ont été plongés au cœur de cette expérience unique, illustrant l'importance de transmettre la passion de la musique aux nouvelles générations.

Petits et grands de notre école, aux premières loges, ont pleinement profité de ce moment.

### La résidence d'artistes...

Au printemps, nous avons accueilli en résidence deux compagnies artistiques. L'une « Attrape sourire » troupe de théâtre de Montluçon, l'autre « Nogozone » compagnie de danse, venant du Puy-de-Dôme. Ces deux entités ont conjugué leurs talents pour offrir un spectacle remarqué lors de l'ouverture de l'exposition des « BANCS POÈMES » initiée par le Centre Social « l'Escale » et l'association 2A2B de Souvigny, en juin.

Allant au-delà de la simple performance, elles ont partagé leurs expériences en danse et en théâtre à travers des ateliers participatifs, avec les enfants des écoles de Cressanges et « Les Loupiots » de l'accueil de loisirs. Elles ont suscité curiosité et intérêt chez ces jeunes, et ont inspiré la fête des écoles.

La bonne nouvelle ? Nous préparons leur retour en septembre... promettant encore plus d'interactions et d'enchantements pour les enfants.

## Près de chez nous

### La caserne des pompiers du Montet

Différents travaux d'agrandissement viennent d'être engagés dans les locaux de la caserne des pompiers du Montet. Selon les règles établies, ces travaux sont financés par le SDIS et la commune siège de la caserne. La commune du Montet a sollicité les communes du périmètre d'intervention. Cressanges est couvert par plusieurs casernes (Le Montet, Noyant d'Allier, Besson). Le Conseil Municipal a délibéré pour une intervention, au prorata du nombre d'habitants couverts, dans le cadre de cette répartition territoriale et apportera son soutien pour un montant de 6 390 €.

Prise en charge des personnes, interventions incendie, accidents de la route, les sapeurs-pompiers sont toujours là pour nous porter secours.

Ne prenons pas de risques inutiles soyons vigilants en période de sécheresse. Facilitons leur la tâche avec la fiche infos secours ... Le calendrier de fin d'année est aussi un moyen d'échanger avec eux et de leur témoigner notre reconnaissance !

Vous pouvez vous rapprocher d'eux si, jeune ou moins jeune, vous souhaitez devenir pompiers !





Centre Social



BOCAGE

## L'ÉTÉ au Centre Social 1.2.3. BOCAGE

Comme dans une ruche, où la période estivale est propice à une activité intense, les initiatives portées par le Centre Social connaissent un beau succès et font le plein !

### En direction de la jeunesse :

Deux séjours ont été organisés l'un « Sport et Nature » à Orbeil dans le 63 réunissant : 10 jeunes de notre Centre Social, en collaboration avec l'accueil de loisirs de Cressanges (11 enfants) sur 4 nuitées. Au programme : découverte des joies du camping, activités pleine nature, piscine, parcours sportifs adaptés à l'âge des enfants.

L'autre au bord de la mer la « Cité d'Ados » à Palavas les Flots : 24 jeunes dont 8 de notre Centre Social, 5 nuitées. Ce séjour est réalisé en collaboration avec les Centres Sociaux Adéquat (Bourbon l'Archambault), La Magic (Brout Vernet) et Mon Village (Villefranche Montmarault). Ce sont les jeunes participants aidés des adultes qui construisent leur programme, choisissant leur destination, leurs activités ... de quoi gagner en autonomie et grandir !

Les activités ados « Bouge Tes Vacances » ont accueilli à ce jour 35 jeunes différents, et l'été n'est pas fini, soit en moyenne de 11 jeunes par activités (de 6 à 21 jeunes).

### En direction des familles :

Des temps particuliers qui ont permis de belles découvertes en Bourbonnais et auxquels ont participé 8 familles, soit 22 personnes.

### Pour tous :

La soirée de la Nuit des étoiles. À venir des sorties culture pour tous, des ateliers tricots... et des nouvelles initiatives à la rentrée.

Pour contacter le Centre Social 1.2.3. Bocage :

Centre Social 1.2.3. Bocage

4, place de Richevieille – Le Montet

09 83 68 34 77 / 06 50 40 35 37

Site internet : [123bocage.assoconnect.com](http://123bocage.assoconnect.com)

Facebook : <https://www.facebook.com/123bocage>.





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## COMMENT ÉVITER LES MORSURES DE TIQUE ?

### Lors d'une activité en plein air

- Portez des vêtements et chaussures couvrants
- Mettez un chapeau ou une casquette
- Restez sur les sentiers et évitez les hautes herbes
- Ne vous asseyez pas à même le sol
- Examinez régulièrement vos vêtements et le corps
- Prenez un tire-tique et du désinfectant avec vous

### Après l'activité

- Inspectez tout votre corps. Faites-vous aider ou utilisez un miroir
- Prenez une douche
- Lavez vos vêtements
- Vérifiez le pelage de vos animaux de compagnie



## Quand la tique attaque...

Les tiques sont des parasites qui vivent dans les forêts, parcs, talus, mais aussi dans les prairies ou jardins.

Elles peuvent transmettre **la maladie de Lyme** ou **l'encéphalite à tique**.



## COMMENT RETIRER LA TIQUE ?

Enlevez-la **rapidement** avec un **tire-tique** (disponible en pharmacie)

**Ne pas écraser la tique** tant qu'elle n'a pas été retirée.

Cela risquerait de lui faire régurgiter des bactéries.

**Consultez rapidement votre médecin en cas de :**

### • symptômes

plusieurs jours ou semaines après la morsure : fatigue, fièvre, douleurs articulaires, maux de tête

• **plaque rouge** centrée sur le point de morsure et qui s'étend en cercle



[www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)





## MUTUELLE COMMUNALE

Une mutuelle *solidaire* proche de vous

Mutuale, La Mutuelle Familiale vous présente **Mut'Village**, une offre santé étudiée au meilleur tarif pour tous les habitants de **CRESSANGES**

Cette initiative permet, à vous et vos proches, de bénéficier d'une **couverture santé** adaptée à vos besoins et à votre budget.



**MARDI 19 SEPTEMBRE**  
**MARDI 17 OCTOBRE**  
**MARDI 21 NOVEMBRE**  
**MARDI 19 DECEMBRE**

### Sur rendez-vous PERMANENCES



**CRESSANGES**

Salle annexe à côté de la Mairie



**13h30-17h00**

**N'hésitez pas à venir comparer, ces permanences sont sans engagement !**



Des agences *de proximité*

*Un reste à charge zéro* pour certains équipements (dentaire, optique, auditif)

*Des permanences* animées par un(e) conseiller(ère) dans votre commune

L'accès à la *téléconsultation*

### 4 raisons de choisir Mutuale

**contrat responsable**

Pas d'exclusion d'âge

Pas de questionnaire médical

Un forfait sport à partir de 20€ selon l'option choisie

Une assistance vie quotidienne



Renseignements et prise de rendez-vous :

**Agence de Moulins 87 rue d'Allier**

☎ 04 70 46 22 57 ✉ [agence.moulins@mutuale.fr](mailto:agence.moulins@mutuale.fr)



Découvrez notre offre Mut'Village sur [www.mutuale.fr](http://www.mutuale.fr)  
 et obtenez votre devis en 2 minutes

Mutuale, La Mutuelle Familiale régie par le code de la mutualité, soumise aux dispositions du livre II de ce même code et immatriculée sous le numéro SIREN 775 369 887 - Siège social : 6, rue Galère - Parc A10 Sud 41260 La Chaussée Saint-Victor - Crédit Photo : iStock



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

## Les brèves

### L'application « Ma Sécurité »

Depuis 2022, une nouvelle application, « Ma Sécurité », regroupant les services de police et de gendarmerie est à votre disposition.



**Ma Sécurité**  
Application Grand Public

Cette application permet d'accompagner l'utilisateur vers la solution la plus adaptée à ses besoins. Elle offre la possibilité d'être assisté par un gendarme ou un policier, à toute heure de la journée.

On y trouve :

- x les services de pré-plainte et de signalement en ligne
- x l'accès aux plate-formes de démarches administratives en ligne
- x l'ensemble des numéros d'urgence
- x les actualités et notifications locales de sécurité
- x un service de tchat 24h/24 et 7j/7 avec un gendarme ou un policier, directement dans l'application
- x des conseils de sécurité et de prévention suivant les thématiques intéressant l'utilisateur
- x une cartographie des points d'accueil, des commissariats et des brigades de gendarmerie à proximité, ainsi que leurs coordonnées et horaires d'ouverture
- x la plate-forme de signalement des points de deal lancée début 2021, notamment à l'origine de plus de 10 000 signalements.

L'application « Ma Sécurité » apporte des réponses concrètes, facilite les échanges avec la gendarmerie et la police. Elle donne la possibilité d'alerter plus rapidement les forces de sécurité à proximité.

Par ailleurs, la gendarmerie de l'Allier alerte sur de nombreux cambriolages durant l'absence prolongée des propriétaires. Les cambrioleurs volent essentiellement des bijoux, du numéraire et autres objets d'intérêt facilement transportables. Soyez vigilant, rangez vos objets de valeurs dans des endroits incongrus, et n'hésitez pas à alerter le 17 en cas de présence suspecte.

Si vous partez bientôt en vacances et afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenus en cas d'anomalies (dégradations, cambriolages...).

Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service sur internet ou vous rendre en commissariat de police ou en brigade de gendarmerie.

## Le rendez-vous



La Journée Citoyenne est une initiative qui se développe de plus en plus dans de nombreuses communes de France. Le but de cette journée est de mobiliser les habitants, du plus petit au plus grand, dans un élan de civisme autour d'un même projet d'amélioration de notre cadre de vie et de valeurs essentielles de la vie en société : l'entraide et la fraternité, le partage et le respect.

Pour cette troisième édition, la Journée Citoyenne prendra la forme d'1 demi-journée consacrée à la réalisation de chantiers encadrés et sécurisés : plantations, embellissement, etc., dans des lieux symboliques utiles à tous.

Pour participer, pas besoin d'être expert, il suffit d'être citoyen ! Inscrivez-vous en mairie afin que nous puissions organiser les chantiers.

**Rendez-vous le samedi 30 septembre à 8h30 devant la salle annexe (à côté de la mairie) en tenue pour la répartition des chantiers/ateliers autour d'un café.**

Et si vous n'êtes pas très à l'aise un outil à la main, vous pouvez tout de même participer à la Journée Citoyenne et contribuer en participant par exemple à la préparation du repas de midi, en réalisant des desserts (gâteaux, crêpes, ...).